

Uzès, le 17 novembre 2025,

Affaire suivie par : Carol De Coster

Réf. : CDC/PM – 17-11-028

Objet : Bilan des 6 ans du SCoT Uzège Pont du Gard – Communication au public

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le SCoT a pour objectif de fixer de grandes orientations pour le développement du territoire à horizon 20 ans. Il fournit un cadre aux démarches de projet communales ou intercommunales et doit permettre la mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements de commerces et d'environnement. Le SCoT du Uzège Pont du Gard a été approuvé en décembre 2019. Comme le prévoit le cadre réglementaire (L143-28 du CU), le SCoT doit faire l'objet d'une analyse six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT. Cette analyse porte sur l'application du schéma dans les domaines suivants :

- Environnement
- Transports/déplacements
- Maîtrise de la consommation de l'espace et réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales....

L'évaluation du SCoT Uzège Pont du Gard porte sur la période 2019 - 2024, conformément aux dispositions réglementaires. Elle vise à apprécier la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à interroger, au regard des dynamiques observées, la pertinence des orientations retenues.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative de l'État, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

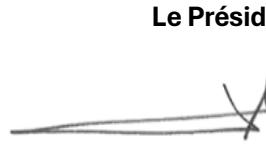
Vous pouvez consulter le document en cliquant ici :

http://ftptp.audrna.com/2025_Bilan_SCoTUPG_final.pdf

Je vous remercie de bien vouloir imprimer la première page du document pour affichage en indiquant qu'une version du document est consultable en mairie ou sur le site du PETR.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,



Philippe MARCHESI

